

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)
Rapport de mise à jour trimestriel (janvier à mars 2012)

Période couvert (Trimestre)	Janvier à mars 2012		
Numéro du projet et le titre du projet	PBF CAF-A-06 Amélioration de la protection des enfants en conflit avec la Loi et renforcement du système de protection et d'assistance socio-juridique et psychosociale pour sa réinsertion		
Agence bénéficiaire:	UNICEF		
Partenaires d'exécution (Agence Gouvernementale, Agences NU, Organisations de la Société Civile)	Ministère de la Justice, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Sécurité Publique ONG : JPN, Kisito, Mama Tongolo Agences UN : PNUD/PRED		
Date d'approbation par le Comité de Pilotage:	10 aout 2010		
Budget total alloué	USD 666,913		
Fonds engagés du budget total alloué¹	US\$ 666,913	% de fonds engagés / budget total alloué:	100 %
Fonds dépensés² du budget total alloué:	US\$ 666,480	% de fonds dépensés / budget total alloué:	99,94 %
Date de clôture prévue:	Février 2012	Retard éventuel (mois):	
Domaine d'investissement : Résultats stratégiques (effets sectoriels): Indicateurs pour mesurer les effets	Domaine de priorité d'investissement : Résultat stratégique (Cadre stratégique du FCP) :		

¹ Fonds engagés sont définis comme des contrats légaux pour des services, des travaux tels que régis par les procédures et régulations financières des agences

² Paiement (services, travaux) sur les engagements.

Résultats immédiats (= produits projet) avec référence aux indicateurs:		Contrainte(s) : Solution(s) Proposée(s) :
<p>Nombre de structures chargées d'enquête préliminaires mises en place et opérationnelles</p> <p>Nombre d'Officiers de Police Judiciaires formés sur l'enquête préliminaire</p> <p>Nombre d'enfants ayant bénéficié des services qualifiés d'enquête préliminaire</p>	<p>Résultat attendu 1 : Les organes spécialisés chargés de l'enquête préliminaire sont mis en place</p> <p>Réalisations accomplies :</p> <p>Le Service de Police des Mineurs de Bangui qui est opérationnel a enregistré et traité 151 cas d'enfants en conflit avec la Loi selon les détails suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au total 25 cas d'enfants ont été signalés dans les juridictions de la Cour d'Appel de Bangui et Bouar, au niveau de l'enquête préliminaire dont 81 au Service de Police de Mineurs de Bangui pour atteinte aux bonnes mœurs, 69 pour atteinte aux personnes et un pour atteinte aux biens. • 50 pour cent des infractions commises sur ces enfants sont des viols et 20 pour cent sont pour mauvais traitement. • Une visite des commissariats au niveau de Bangui a permis de constater que neuf enfants étaient arrêtés pour consommation de drogue mais libérés pour excuse de minorité. Après une brève réunion avec le personnel de l'Office Central de la Lutte Anti-Drogue, il a été décidé d'orienter systématiquement les enfants vers le service de police des mineurs. <p>Au mois de février 2012, 35 Officiers de Police Judiciaire (OPJ) de provinces ont été formés sur les techniques d'enquête concernant les enfants et les femmes.</p>	<p>Contrainte : Il n'y a pas de données systématiques sur les enfants auteurs et victimes. Le mécanisme pour le suivi des cas signalés n'est pas opérationnel.</p> <p>Solution : Une formation sur les indicateurs permettant d'avoir des connaissances sur la collecte des données sera organisée au mois de mai 2012 à tous les intervenants. La conception d'outils de recueils de données à l'usage des techniciens est nécessaire pour la collecte systématique des données.</p>
<p>Nombre de Tribunaux pour Enfants opérationnels</p>	<p>Résultat attendu 2 : Les conditions de privation de liberté des enfants en conflit avec la Loi sont conformes aux normes internationales</p> <p>Réalisations accomplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Service de Protection des Mineurs, qui coordonne 	<p>Contrainte : La construction du centre de réinsertion connaît un retard d'exécution au niveau du PRED.</p> <p>Solution :</p>

<p>Nombre de services de coordination des actions de protection judiciaire des enfants créé au niveau central</p>	<p>les activités des Tribunaux pour Enfants ainsi que les Tribunaux pour Enfants au niveau des trois Cours d'Appel, est opérationnel car il assure le suivi des dossiers de financement du projet et la mise en œuvre des activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Tribunaux pour Enfants des trois Cours d'Appel sont opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> - Cour d'Appel de Bambari : cinq cas d'enfants accusés respectivement d'attentat à la pudeur et de viol d'enfants ont été signalés et ils sont passés en citation directe et remis en liberté. - Cour d'Appel de Bouar : au total treize cas ont été enregistrés selon les détails suivants : cinq cas de vol, quatre cas d'accusation de sorcellerie, deux cas de violences et voies de fait, un cas d'attentat à la pudeur et un cas d'abus de confiance. - Cour d'Appel de Bangui : dix-sept cas dont neuf de vol, deux de complicité de vol, trois de viol et trois cas d'homicide involontaire. • L'arrêté actualisant le Comité de Pilotage du volet Justice Juvénile du projet PBF est signé en janvier 2012 et celui-ci a tenu une réunion au cours du même mois pour la relance des activités du projet. 	<p>Continuer le plaidoyer pour accélérer la procédure de la construction du centre de réinsertion.</p>
<p>Nombre d'acteurs judiciaires formés sur les mesures alternatives à la détention conforme aux normes et standards internationaux</p> <p>Nombre d'ONG assurant la prise en charge des enfants en conflit avec la Loi</p> <p>Nombre d'enfants en cours de réinsertion socio professionnelle</p>	<p><u>Résultat attendu 3 : Les Magistrats et auxiliaires de justice sont formés sur la Protection de des enfants et des femmes en contact avec la loi</u></p> <p><u>Réalisations accomplies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Puisque un nombre des 35 magistrats formés en 2011 ont été affectés dans d'autres juridictions les capacités de 30 autres magistrats ont été renforcées en protection judiciaire. En outre les capacités de 30 régisseurs et gardiens de prison ont été renforcées sur la prise en charge d'enfants en conflit avec la Loi. • Un accord de collaboration est en cours de signature entre l'UNICEF et l'ONG Kisito de Berbérati pour 	<p><u>Contraintes:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La collecte des données n'est pas encore systématiquement faite par les structures du projet. Il n'y a pas encore de proposition de projet de la part de l'ONG Mama Tongolo pour la Cour d'Appel de Bambari et la JPN pour la Cour d'Appel de Bangui. Si bien que les données disponibles au niveau de la réinsertion ne concernent que la Cour d'Appel de Bouar. <p><u>Solutions :</u></p>

	<p>l'organisation des familles d'accueil et les activités de réinsertion socio-professionnelle des enfants en conflit avec la Loi pour la Cour d'Appel de Bouar.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une visite conjointe (UNICEF-PRED et JPN) des sites proposés pour le centre de réinsertion a été faite au mois de février 2012 .Un protocole est en cours entre le Ministère de la Justice et celui de la JPN pour la cession d'une partie du terrain de Nzila, près de Bangui, qui est retenu. • 174 enfants accueillis par l'ONG Kisito dans la juridiction de la Cour d'Appel de Bouar sont en cours de réinsertion dans le cadre du projet. • Une visite de la prison de Bimbo a fait ressortir la présence de quatre bébés en prison avec leurs mères. 	<p>1. Un module sur les indicateurs permettant d'avoir des connaissances sur la collecte des données est prévu dans la formation multidisciplinaire des acteurs prévue pour le mois de mai 2012.</p>
<p>1. Réalisations accomplies par rapport aux prévisions avec référence aux indicateurs des résultats stratégiques (effets sectoriels)</p> <p>Au cours du premier trimestre de 2012, les activités de formations menées (aux 35 OPJ sur les techniques d'enquête concernant les enfants et les femmes, aux 30 magistrats en protection judiciaire et 35 régisseurs et gardiens de prison sur la prise en charge d'enfants en conflit avec la Loi) constituent les dernières activités du projet réalisées sans financement supplémentaires.</p> <p>Les principaux résultats sont les suivants :</p> <p>I. <u>Résultats au niveau de l'enquête préliminaire (Brigade des Mineurs)</u></p> <p>Au total 65 OPJ sont formés au niveau central et la dotation des services existants en moyens matériels et logistiques, des résultats palpables sont enregistrés. De moins en moins les enfants restent en geôle. Ils sont gardés à vue dans les services devant les policiers au niveau de Bangui. Seulement la culture des collectes systématiques des données reste un défi à relever.</p> <p>I. <u>Résultats au niveau des services judiciaires</u></p> <p>35 magistrats ont été formés en protection judiciaire pour remplacer les magistrats affectés dans d'autres juridictions.</p> <p>I. <u>Résultats au niveau de la réinsertion</u></p> <p>Au niveau de l'accès aux services de réinsertion, les capacités de 30 régisseurs et gardiens de prison sont renforcés pour une meilleure prise en charge des enfants en milieu carcéral avec la prise en compte des aspects d'enregistrement des âges des détenus pour faciliter le suivi des</p>		

cas.

Au niveau de Bangui, quatre cas d'enfants privés de liberté ont été observés à Bangui et Bimbo, car leurs mamans sont en milieu carcéral. Un suivi a été fait auprès du Régisseur de la Prison des Femmes de Bimbo, mais le caractère politique de l'affaire des mamans complique la tâche.

Au total 174 enfants ont été accueillis et pris en charge par le centre de réinsertion de Kisito au cours du premier trimestre dont 92 garçons et 83 filles, 143 résidents en familles et 26 au centre de formation professionnelle de Wotoro.

Contrainte pour le suivi du projet :

L'achat des véhicules pour le Ministère de Justice et la Police par UNICEF a été effectué mais les véhicules ont toujours pas été remis aux partenaires. Ces véhicules permettront le suivi systématique par ces acteurs sur le terrain.

Solution :

La remise des véhicules se fera prochainement.

Projection :

Achever la mise en place de tout le système de référence des enfants par :

- La formation multidisciplinaire des acteurs qui va permettre des échanges afin de déceler le goulot d'étranglement au niveau des procédures ;
- La finalisation du processus de conclusion d'un partenariat avec les ONG pour l'organisation des familles et la gestion des centres d'accueil et de formation en vue d'une meilleure prise en charge de ces enfants.
- La construction par le PRED du Centre de Réinsertion qui est toujours en cours ;

La réhabilitation des prisons par le gouvernement ou les œuvres caritatives en vue de prévoir comme solution alternative à la création du nouveau centre, la réhabilitation des quartiers pour mineurs.